



# « Trophée des Auteurs » Le règlement - Édition 2019

**Association Troadé**  
Pen ar Valy, 29420 Plouvorn  
[association.troade@gmail.com](mailto:association.troade@gmail.com)  
07 61 38 11 80  
[www.troade.fr](http://www.troade.fr)

Organisé par l'association Troadé, l'objectif de ce concours est de mettre en valeur les auteurs de jeux, et d'offrir un prix au prototype de jeu de société et au prototype de jeu de rôle qui ont reçu le plus d'engouement pendant le festival Troadé.

## Modalités

### À qui s'adresse ce concours ?

Le « Trophée des Auteurs » est ouvert à tous les auteurs de jeux francophones, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Les mineurs sont autorisés, s'ils sont accompagnés d'un représentant légal pendant le festival.

Les organisateurs et les membres du jury ne sont pas autorisés à postuler au « Trophée des Auteurs ».

### Pour quel type de jeu ?

La candidature d'un auteur ne portera que sur UN SEUL prototype de jeu de société ou jeu de rôle (pas de jeu en solitaire, ni de casse-tête, ni de jeu informatique/électronique, ni d'extension de jeu déjà existant).

Le prototype peut être engagé et même signé auprès d'un éditeur, cela ne l'empêche pas de participer au « Trophée des Auteurs ».

Par contre, le prototype ne doit pas avoir été (auto) édité à plus de 25 exemplaires. La candidature sera annulée si le prototype est édité entre la date de candidature et la date du festival Troadé. Les auteurs concernés doivent avertir l'association Troadé dans les meilleurs délais.

Il n'est pas possible de changer de prototype, à partir du moment où la date limite des candidatures est atteinte.

Un prototype ne peut postuler qu'une seule fois au « Trophée des Auteurs », à moins que ce dernier n'ait reçu des changements très importants dans son thème ou dans ses mécanismes.

### Mentions légales :

Aucun plagiat ni contrefaçons de jeux déjà existants ne sont autorisés. En cas de fraude, le prix pourrait être retiré à l'auteur du prototype concerné.

L'auteur du prototype doit prendre toutes les mesures qu'il souhaite concernant la protection de son œuvre (juridique et assurance). L'association Troadé ne pourra pas être tenue responsable de copie, plagiat, ou autres contrefaçons.

L'association Troadé se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier ce concours, sans que cette annulation, ce report ou ces modifications puissent ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement de quelque nature que ce soit.

## Étape 1 : Réception des candidatures

Pour postuler, les auteurs doivent remplir avant le 30 avril à 23h59 le formulaire en ligne, [ICI](#).

L'association Troadé s'engage à ne pas divulguer les coordonnées enregistrées dans le formulaire.

## Étape 2 : Étude des candidatures

Un jury composé de 3 passionnés étudiera toutes les candidatures durant les mois de mai et juin.

Le jury prendra en compte l'originalité du prototype, ainsi que la qualité de la candidature (images + documents).

## Étape 3 : Annonce des sélectionnés

Les prototypes sélectionnés seront annoncés publiquement avant le samedi 22 juin, sur la [page Facebook](#) et/ou sur le [site](#) de l'association Troadé. Tous les auteurs qui ont postulé au « Trophée des Auteurs » seront avertis par email.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury ne donnera pas de commentaires sur le refus des candidatures.

Une liste d'attente sera mise en place, en cas d'annulation de la part de l'un des auteurs sélectionnés.

Les auteurs qui ne sont pas sélectionnés peuvent tout de même postuler en tant qu'exposant au festival. Après les résultats, les auteurs non sélectionnés peuvent à nouveau remplir le formulaire en ligne, en cochant l'option « Je suis un auteur de jeu ». Les places étant limitées, l'association Troadé ne pourra hélas pas accepter tout le monde.

## Étape 4 : Tests des prototypes

Pendant le festival, les auteurs sélectionnés devront faire jouer le public et le jury au prototype présenté lors de leur candidature.

Rappel des dates et des horaires du festival Troadé : du samedi 14 septembre à 14h, jusqu'au dimanche 15 septembre à 18h. Les bulletins de votes seront retirés des tables du samedi 14 septembre à 22h jusqu'au dimanche à 10h.

Un jury composé de 3 passionnés testera chaque prototype durant le festival.

Le public et le jury auront jusqu'à dimanche 15 septembre à 15h30 pour déposer leur bulletin de vote.

Le « Trophée des Auteurs » est un concours compatible avec tous les jeux de société et les jeux de rôle, qu'ils soient d'une durée courte ou longue, de difficulté facile ou difficile, et quel que soit l'âge ciblé. En effet, nous avons élaboré un système qui équilibre au mieux les chances des uns et des autres. Nous ne pouvons pas vous en dire plus, mais notre conseil est le suivant : privilégiez la qualité de votre présentation, plutôt que la quantité de vos parties.

## Étape 5 : Annonce des résultats

Les 3 prototypes de jeux de société et les 3 prototypes de jeux de rôle qui auront reçu le plus d'engouement seront publiquement annoncés le dimanche 15 septembre à 16h45, juste au milieu de la tombola du festival. Les gagnants recevront tous un trophée. De plus, le lauréat pour les jeux de société bénéficiera d'un pass pour le prochain [PROTO LAB de Cannes](#) ! Et le lauréat pour les jeux de rôle aura un pass PRO pour le prochain festival des jeux de Cannes.

Ultérieurement, si l'auteur gagnant ou si les 2 autres lauréats signent un contrat d'édition avec leurs prototypes, ils s'engagent à négocier la présence du logo de l'association Troadé sur la boîte du jeu.

Une communication sera effectuée par l'association Troadé pour officialiser les résultats, sur le [site](#), sur la [page Facebook](#), ainsi que sur tout autre média spécialisé (Tric Trac, etc).

Le président, Christophe COAT

